



Toulouse le 1^{ER} novembre 2025

Objet : Actualités sociales

6 MEDIAS 10 novembre 2025 : A la suite de la suspension de la réforme des retraites, le gouvernement a annoncé qu'un amendement serait déposé pour les carrières longues.

Le groupe EPR (Ensemble pour la République) a déposé un amendement ayant pour objectif d'instaurer une part de capitalisation pour financer les retraites. Concrètement, l'Etat contribuerait au financement des fonds de capitalisation à hauteur de 1000 euros pour chaque enfant naissant en France, sans condition de ressources. Par la suite, il pourrait être alimenté ou non par la famille jusqu'à ce que l'enfant atteigne ses 18 ans, le tout bénéficiant d'un abattement fiscal. L'EPR a évalué le coût de cette mesure à 660 millions par an, « ce qui est peu de chose au regard de ce que cette mesure peut permettre de faire économiser, à terme, au système de retraites ». « En permettant à chaque génération d'être partie prenante du capital national, ce dispositif offre une perspective de rendement durable tout en contribuant à diversifier les sources de financement du système de retraite ».

La Dépêche 14 novembre 2025 : Michaël Zemmour, enseignant chercheur : la suspension d la réforme des retraites doit attendre le vote du PLFSS pour être effective. Il s'agit d'un décalage de la réforme de 2023 plutôt qu'une véritable suspension. En pratique, cela adoucit la réforme de trois mois pour les générations proches de la retraite. Mais la plupart des personnes partiront toujours à la retraite à 63 ans ou après. Notre système actuel doit se mettre à jour périodiquement mais il fonctionne relativement bien, malgré certaines insatisfactions. Il va y avoir de plus en plus de retraités dans le futur, il faudra mobiliser davantage de moyens. Certains systèmes sont responsables d'une retraite insuffisante comme le régime à points ou par capitalisation. Notre système par répartition garantit des droits à des âges donnés. Ceux qui disent aux jeunes travailleurs âgés de 20 à 40 ans : « vous n'aurez pas de retraite », se trompent. Le système de retraite doit être renforcé ou le niveau de vie des futurs retraités chutera. Ce serait une expérience de déclassement.

6 Médias 14 novembre 2025 : D'après un sondage ELABE pour BFMTV, 74% des Français pensent qu'une nouvelle réforme des retraites sera « inévitable » dans les prochaines années. Plus de la moitié considèrent que la suspension votée ce 12 novembre n'est qu'un « gain minime ». 68% des personnes interrogées considèrent que le système actuel est « à bout de souffle ». 74% jugent la réforme inévitable.

6 Médias 17 novembre 2025 : La majorité sénatoriale a proposé de geler les pensions des plus aisés. La ministre des Comptes Publics, Amélie de Montchalin a laissé entendre qu'un dégel partiel, limite aux pensions les plus modestes, pourrait être envisagé en 2026.

AFP 17 novembre 2025 : Maladie « insidieuse » et sous diagnostiquée, la dénutrition toucherait 1 million de français de plus de 65 ans, selon le collectif de lutte contre la dénutrition qui sensibilise sur ce problème majeur de Santé Publique. Lundi a débuté la Semaine Nationale de la Dénutrition. Professeur Agathe Raymond-Simon : parfois liée à une baisse de moral une perte de goût ou des problèmes dentaires, la dénutrition affecte souvent « des personnes malades, qui ont du mal à s'alimenter correctement ».

Le média Social 17 novembre 2025 : Le réseau « Un avenir après le travail », spécialiste de l'accompagnement des travailleurs d'ESAT vers la retraite, ambitionne de devenir l'acteur de référence sur les questions du vieillissement des personnes handicapées.

Sébastien Lecornu a indiqué « vouloir réformer » les ARS afin de donner plus de compétence aux départements. Pour les Fédérations sanitaires et médico-sociales « il serait dangereux de briser l'unité de fonctionnement de l'Assurance Maladie et du système de Santé en confiant la régulation du premier recours au niveau départemental ». Cela « risque d'accroître très fortement les inégalités territoriales, sans pour autant régler les questions structurelles de financement ».

Le Média Social 19 novembre 2025 : Les Assises de l'Aide à Domicile ont donné lieu à des débats autour du lancement des SAD (Service Autonomie à Domicile) dont la première étape est prévue le 1^{er} janvier 2026. Plusieurs points sensibles demeurent : double financement, entité juridique unique, enjeux salariaux.

La Dépêche 18 novembre 2025 : L'Association « Mieux Ensemble pour la Cohabitation Intergénérationnelle », recherche des seniors volontaires pour accueillir des jeunes dans un échange gagnant-gagnant. Depuis 2012, cette association tisse des liens entre générations, en accompagnant les seniors de plus de 60 ans dans l'accueil d'étudiants, stagiaires ou jeunes travailleurs de moins de 30 ans, à la recherche d'un logement. Face à une demande croissante parmi les jeunes associations, cherche à mobiliser davantage de seniors. C'est une opportunité de rompre la solitude, de bénéficier d'une présence rassurante, ou de compléter ses revenus, tout en offrant un logement abordable à un jeune. « Mieux Ensemble » est membre du réseau COHABILIS qui fédère une soixantaine de structures à travers la France. Ce réseau de cohabitation intergénérationnelle solidaire a une convention d'hébergement et une charte de cohabitation.

Francis De Block